Délai global de paiement et contrôle interne comptable et financier

FICHES DE REVELATION ET D'ANALYSE DES PROBLEMES

1

Mise en place d'un contrôle interne comptable

Problème

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans formalité le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai (article 98 du code des marchés publics) ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement

Les défaillances constatées dans l'organisation du service ne permettent pas à l'établissement de respecter le délai global de paiement

Constat

La difficulté de calculer le délai qui s'est écoulé entre la date d'arrivée de ces factures et la date de leur règlement

Causes

Absence de traçabilité d'un enregistrement à l'arrivée dans l'établissement des factures

Conséquences

Le titulaire du marché ou le sous-traitant ne bénéficie pas conformément à l'article 98 du code des marchés publics, de plein droit et sans autre formalité, d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai.

Recommandations

Apposer la date de réception sur les factures dès leur arrivée

Fiche de procédure élaborée par l'agent comptable en concertation avec l'ordonnateur

Courrier adressé à chaque ordonnateur pour rappeler, si nécessaire, cette obligation

Lu dans un rapport (Observations d'une chambre régionale des comptes en 2010)

→ La désorganisation du service concerné, lié à la mutation d'un agent, n'est pas de nature à exonérer l'établissement de ses obligations.

Recommandations

→ Apporter une attention toute particulière pour les périodes de congés scolaires

Calcul des intérêts moratoires

Problème

Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans formalité le bénéfice d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai (article 98 du code des marchés publics)

le montant des intérêts moratoires dus est rarement payé

Constat

La difficulté de calculer le délai montant des intérêts moratoires dus

Causes

Absence de consigne donnée et d'outil

Conséquences

Le titulaire du marché ou le sous-traitant ne bénéficie pas conformément à l'article 98 du code des marchés publics, de plein droit et sans autre formalité, d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai.

Recommandations

Apposer la date de réception sur les factures dès leur arrivée

Fiche de procédure élaborée par l'agent comptable avec un lien avec le module de calcul des intérêts moratoires

Information par courrier de l'ordonnateur

FICHE DE PROCEDURE

Vérification du délai de paiement et calcul des intérêts moratoires

ACTIVITE	ECHEANCE	RESPONSABLE	SUPPLEANT
		Nom	Nom
Vérification à opérer sur les pièces justificatives	syst.		
Existence d'une date d'arrivée sur la facture ou sur les			
pièces justificatives			
Vérification du délai global de paiement de 30 jours			
Après vérification			
Information de l'ordonnateur de la date de règlement à la DGFiP			
Si nécessaire			
Liquidation avec l' <u>assistant de calcul</u> des intérêts moratoires sur lettre type de liquidation			
Lettre à l'ordonnateur de demande de mandatement des intérêts moratoires ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement	si I.M.		
Enregistrement de la lettre			
Transfert de la lettre à l'ordonnateur			
Mise à jour du fichier des IM lors de la mise en paiement			
Information de l'ordonnateur et des autorités de tutelle			
en cas d'absence de mise en paiement des IM			
Validation du contrôle	syst.		
Signaler par écrit les anomalies constatées			

<u>Sommaire</u>	<u>Informations</u>	<u>Achat public</u>	Le point sur
-----------------	---------------------	---------------------	--------------